

<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page : 1/9
	Révision n°: 4
<b>TECHNO SOUFFLEUR 2</b>	Date : 14/04/2020
	Remplace la fiche : 26/08/2016
	<b>101781</b>

## Fournisseur

### IPC

10, quai Malbert  
CS 71821 – 29218 BREST CEDEX 2 France  
Tél. n° vert : 0 800 38 19 26  
ipc@groupe-ipc.com

## **SECTION 1 : Identification du mélange et de la Société**

### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : **TECHNO SOUFFLEUR 2**

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Souffleur, dépoussiérant**

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la FDS

Voir fournisseur.

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Contactez le 01.45.42.59.59 (INRS) pour la France.

Contactez le +32.70.245.245 (Centre Antipoison) pour la Belgique.

### 1.5. Autre information

Réservé à un usage professionnel.

## **SECTION 2 : Identification des dangers**

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

**Conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations**

Aérosol 1 (H222-H229)

### 2.2. Eléments d'étiquetage

**Conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations**



**Pictogrammes de danger**

: **GHS02**

**Mention d'avertissement**

: **DANGER**

**Mentions de danger**

H222 : Aérosol extrêmement inflammable.

H229 : Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur.

**Conseils de prudence**

P102 : Tenir hors de portée des enfants.

P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation – Ne pas fumer.

P211 : Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 : Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P260 : Ne pas respirer les aérosols.

P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P403 : Stocker dans un endroit bien ventilé.

P410+P412 : Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C / 122°F.

**Phrases supplémentaires**

Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel le produit est prévu.

### 2.3. Autres dangers

Aucun dans des conditions normales.

IPC

10, quai Malbert - CS 71821 - 29218 BREST CEDEX 2 France N° vert : 0 800 38 19 26

<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page : 2/9
	Révision n°: 4
<b>TECHNO SOUFFLEUR 2</b>	Date : 14/04/2020
	Remplace la fiche : 26/08/2016
	<b>101781</b>

### SECTION 3 : Composition/Informations sur les composants

#### 3.1. Substances

Aucune substance ne répond aux critères énoncés dans l'annexe II partie A du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

#### 3.2. Mélanges

##### Composition

Identification	Nom	Classification	%
INDEX : 601-004-00-0 CAS : 106-97-8 EC : 203-448-7 REACH : 01-2119474691-32	N-BUTANE (contenant < 0.1 % butadiène)	Flam. Gas 1, H220 Liquefied gas, H280	60-80
INDEX : 601-003-00-5 CAS : 74-98-6 EC : 200-827-9 REACH : 01-2119486944-21	PROPANE	Flam. Gas 1, H220 Press. Gas (liq.), H280	20-30

Pour le texte complet des phrases H/EUH mentionnées dans ce chapitre, voir le § 16

### SECTION 4 : Premiers secours

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

#### 4.1. Description des premiers secours

##### En cas d'inhalation

Permettre au sujet de respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos.

Consulter un médecin si les difficultés respiratoires persistent.

##### En cas de contact avec la peau

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau.

En cas de contact avec le liquide : traiter les gelures comme des brûlures. Si des brûlures cutanées apparaissent, appeler immédiatement un médecin.

##### En cas de contact avec les yeux

Rincer immédiatement à l'eau claire durant 10-15 minutes.

Consulter immédiatement un ophtalmologiste.

##### En cas d'ingestion

Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

Mettre la victime au repos. Consulter d'urgence un médecin.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés

##### Après inhalation

La surexposition aux vapeurs peut provoquer des maux de tête, des nausées. Vertige.

##### Après contact avec la peau

Le contact avec le gaz liquéfié peut provoquer des gelures. Brûlures.

##### Après contact avec les yeux

Le contact avec le gaz liquéfié peut provoquer de graves lésions oculaires.

##### Après ingestion

Ingestion peu probable.

#### 4.3. Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Conseils aux médecins : traiter de façon symptomatique.

### SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

##### Moyens d'extinction appropriés

En cas d'incendie, utiliser : dioxyde de carbone, poudre. Utiliser en cas de feu important : eau pulvérisée.

##### Moyens d'extinction inappropriés

En cas d'incendie, ne pas utiliser : jet d'eau bâton.

<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page : 3/9
	Révision n°: 4
<b>TECHNO SOUFFLEUR 2</b>	Date : 14/04/2020
	Remplace la fiche : 26/08/2016
	<b>101781</b>

## SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie (suite)

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

#### Danger d'incendie

Aérosol extrêmement inflammable.

#### Danger d'explosion

Les mélanges gaz-air sont explosifs.

Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Vapeurs plus denses que l'air ; peuvent se déplacer au niveau du sol. Possibilité d'ignition à distance.

#### Réactivité en cas d'incendie

Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

### 5.3. Conseils aux pompiers

#### Mesures de précaution contre l'incendie

Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

#### Instructions de lutte contre l'incendie

Les projections d'aérosols enflammés éclatant sous une trop forte pression due à l'incendie sont à contrôler.

Pour éviter les surpressions refroidir les aérosols avec de l'eau.

Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Evacuer la zone.

## SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et procédure d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les § 7 et 8.

Mesures à prendre dans le cas de percement ou d'écrasement d'aérosols provoquant des fuites de produits contenus dans les aérosols.

Aérer la zone. Ecarter toute source d'ignition. Ne pas fumer.

Assurer une extraction ou une ventilation générale du local.

Evacuer et restreindre l'accès.

#### Pour les non secouristes

#### Procédures d'urgence

Evacuer la zone. Eviter le contact avec le gaz liquéfié.

#### Pour les secouristes

#### Équipement de protection

Les intervenants seront équipés d'équipements de protection individuelle appropriés (voir §8).

Veiller à une ventilation adéquate (mécanique).

Tenir à l'écart de toute source d'ignition.

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Ne pas inhaler les vapeurs.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### Procédés de nettoyage

Sable. Terre. Vermiculite.

Les mélanges de déchets contenant du butane/propane ne doivent pas pénétrer dans les canalisations ou les égouts où des vapeurs pourraient s'accumuler et s'enflammer.

Ventiler mécaniquement la zone de déversement.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuelle : voir § 8 pour plus de détails.

<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page : 4/9
	Révision n°: 4
<b>TECHNO SOUFFLEUR 2</b>	Date : 14/04/2020
	Remplace la fiche : 26/08/2016
	<b>101781</b>

## SECTION 7 : Manipulation et stockage

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Une bonne ventilation du lieu de travail est indispensable.

Utiliser seulement l'équipement spécifié approprié à ce produit, à sa pression et température d'utilisation.

Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel il est destiné.

Ne pas respirer les gaz, vapeurs, fumées ou aérosols.

Toutes les précautions doivent être prises pour éviter un départ de feu lors de la perforation accidentelle par les fourches d'un chariot pendant la manipulation de palette d'aérosols. Ne pas percer, ne pas faire chuter, ne pas écraser les cartons et les aérosols.

Toutes précautions d'usage doivent être prises lors des chargements ou déchargements des véhicules afin d'éviter la chute des aérosols.

Ne pas pulvériser ni près, ni vers une flamme, un corps incandescent, un appareil électrique en fonctionnement – Ne pas fumer.

Récipient sous pression – Ne pas percer ou brûler même après usage.

Entreposer et manipuler comme s'il existait toujours un sérieux risque d'incendie/explosion et de danger pour la santé.

### Mesures d'hygiène

Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Mesures techniques

Conserver à une température ne dépassant pas 50°C.

Suivre les procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique.

Utiliser des équipements électriques/mécaniques mis à la terre.

#### Conditions de stockage

Recommandations applicables pour les entrepôts et réserves dans lesquels sont stockés des aérosols.

Il est recommandé de débanaliser les aérosols dans le stock. La zone « aérosols » doit être délimitée soit à l'aide d'un grillage métallique à maille maxi de 5 cm, formant une cage, soit à l'aide de murs, afin d'éviter les projections d'aérosols risquant d'enflammer le reste du stock. Ne pas fumer.

Afin de limiter les risques de chute, il convient de positionner les palettes le plus près possible du sol. Si les colis sont gerbés, il convient de s'assurer que ceux des couches inférieures ne n'écrasent pas (risque de fuites par compression).

Il est recommandé de : ventiler les locaux et de ne stocker aucun aérosol à proximité d'une source de chaleur, y compris les rayons solaires, étincelles et flammes nues ; d'utiliser la procédure de feu, en cas de travaux.

Conserver dans un endroit sec et bien ventilé.

#### Matières incompatibles

Oxydants puissants. Bases fortes. Matières comburantes.

### 7.3. Utilisation finale particulière

Aucune donnée n'est disponible.

## SECTION 8 : Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

N-Butane (contenant < 0.1 % butadiène) (106-97-8)		
France	Nom local	n-butane
France	VME (mg/m <sup>3</sup> )	1900
France	VME (ppm)	800
Belgique	Valeur seuil (ppm)	1000
Belgique	Valeur seuil (mg/m <sup>3</sup> )	*
Belgique	Valeur courte durée (ppm)	*
Belgique	Valeur courte durée (mg/m <sup>3</sup> )	*

### 8.2. Contrôle de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés

Assurer une bonne ventilation du poste de travail

<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page : 5/9
	Révision n°: 4
<b>TECHNO SOUFFLEUR 2</b>	Date : 14/04/2020
	Remplace la fiche : 26/08/2016
	<b>101781</b>

## SECTION 8 : Contrôle de l'exposition / Protection individuelle (suite)

### Protection des mains

Non requise dans les conditions d'emploi normales.

### Protection oculaire

Aucune protection oculaire spéciale n'est recommandée dans des conditions normales d'utilisation.

### Protection de la peau et du corps

Aucun vêtement spécial ou protection de la peau n'est recommandée dans des conditions normales d'utilisation.

### Protection des voies respiratoires

Aucun équipement de protection respiratoire n'est requis dans des conditions normales d'utilisation prévue avec une ventilation adéquate.

### Autres informations

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Assurer une extraction ou une ventilation générale du local.

## SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	: Gaz/Aérosol
Couleur	: Incolore
Odeur	: Caractéristique
Seuil olfactif	: Aucune donnée n'est disponible
pH	: Non applicable
Point de fusion/Point de congélation	: Aucune donnée n'est disponible
Point/intervalle d'ébullition	: < -40°C
Point d'éclair [°C]	: < 0°C
Taux d'évaporation	: Aucune donnée n'est disponible
Inflammabilité	: Gaz extrêmement inflammable
Limites supérieures d'inflammabilité	: Aucune donnée n'est disponible
Limites inférieures d'inflammabilité	: Aucune donnée n'est disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée n'est disponible
Densité de vapeur	: Aucune donnée n'est disponible
Densité relative	: 0.55 g/cm <sup>3</sup>
Hydrosolubilité	: Insoluble
Coefficient de partage n-octanol/eau	: Aucune donnée n'est disponible
Température d'auto-inflammabilité	: Aucune donnée n'est disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée n'est disponible
Viscosité	: Aucune donnée n'est disponible
Propriétés explosives	: Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur.
Propriétés comburantes	: Aucune donnée n'est disponible
Limite d'explosivité	: 1.8-9.5 vol %
<b>9.2. Autres informations</b>	
COV	: 550 g/l (100 %)

## SECTION 10 : Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur.

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable aux conditions de manipulation et de stockage.

Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune dans des conditions normales d'utilisation.

<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page : 6/9
	Révision n°: 4
<b>TECHNO SOUFFLEUR 2</b>	Date : 14/04/2020
	Remplace la fiche : 26/08/2016
	<b>101781</b>

## SECTION 10 : Stabilité et réactivité (suite)

### 10.4. Conditions à éviter

Eviter : chaleur, étincelles, flamme nue, rayons directs du soleil.

Eviter l'accumulation de charges électrostatiques. Eviter le contact avec les surfaces chaudes.

### 10.5. Matières incompatibles

Boîtier aérosols en métal, ne pas mettre en contact avec les oxydants, acides ou bases.

Oxydants forts.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut dégager/former : oxydes de carbone (CO, CO<sub>2</sub>).

## SECTION 11 : Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Non classé

<b>N-Butane (contenant &lt; 0.1 % butadiène) (106-97-8)</b>	
CL50 inhalation rat (mg/l)	658 mg/l/4h

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

pH : Non applicable

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

pH : Non applicable

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Cancérogénicité

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité pour la reproduction

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Danger par aspiration

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

<b>TECHNO SOUFFLEUR 2</b>	
Identification du produit	Aérosol

#### Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles

Le contact avec le gaz liquéfié peut provoquer de graves lésions oculaires.

Le contact avec le liquide provoque des gelures.

<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page : 7/9
	Révision n°: 4
<b>TECHNO SOUFFLEUR 2</b>	Date : 14/04/2020
	Remplace la fiche : 26/08/2016
	<b>101781</b>

## SECTION 12 : Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

#### Ecologie - général

Eviter le rejet dans l'environnement.

#### Toxicité aquatique aiguë

Non classé.

#### Toxicité chronique pour le milieu aquatique

Non classé.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

#### 12.2.1. Substances

N-BUTANE (CONTENANT < 0.1 % BUTADIENE) (106-97-8)

Persistance et dégradabilité : Temps de demi-vie dans l'eau : < 2.6 j  
Temps de demi-vie dans l'air : 3.2 j

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### 12.3.1. Substances

N-BUTANE (CONTENANT < 0.1 % BUTADIENE) (106-97-8)

Non potentiellement bioaccumulable.

PROPANE (74-98-6)

Aucune donnée n'est disponible.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée n'est disponible.

### 12.6. Autres effets néfastes

#### Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone

ODP(R-11.1) = 0

#### Indications complémentaires

Aucun autre effet connu.

## SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Recommandations pour le traitement du produit/emballage

Evacuer les aérosols usagés ou endommagés sur des sites de décharge autorisés.

Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Récipient sous pression – Ne pas percer ou brûler même après usage.

#### Ecologie-déchets

Eviter le rejet dans l'environnement.

## SECTION 14 : Informations relatives aux transports

14.1 Numéro ONU : 1950

### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

ADR : AEROSOLS inflammables

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR : Classe 2

RID : Classe 2

IMDG : Classe 2

IATA : Classe 2

#### 14.3.1. Etiquettes ADR/RID

2.1



<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page : 8/9
	Révision n°: 4
<b>TECHNO SOUFFLEUR 2</b>	Date : 14/04/2020
	Remplace la fiche : 26/08/2016
	<b>101781</b>

## SECTION 14 : Informations relatives aux transports (suite)

### 14.4. Groupe d'emballage

ADR : Néant  
RID : Néant  
IMDG : Néant

### 14.5. Dangers pour l'environnement

ADR : Non  
RID : Non  
IMDG : Non  
IATA : Non

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune donnée n'est disponible.

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Aucune donnée n'est disponible.  
IMDG : Néant

### 14.5. Dangers pour l'environnement

ADR : Non  
RID : Non  
IMDG : Non  
IATA : Non

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune donnée n'est disponible.

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Aucune donnée n'est disponible.

## SECTION 15 : Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la section 2

Directive Générateur Aérosol 75/324/CEE et ses adaptations.

#### 15.1.2 Informations relatives à l'emballage

Aucune donnée n'est disponible.

#### 15.1.3 Dispositions particulières

Aucune donnée n'est disponible.

#### 15.1.4. Etiquetage des détergents (Règlement CE n° 648/2004 et 907/2006)

Aucune donnée n'est disponible.

#### 15.1.5. Biocide (Règlement 1896/2000, 1687/2002, 2032/2003, 1048/2005, 1849/2006, 1451/2007 et Directive 98/8/CE)

Aucune donnée n'est disponible.

#### 15.1.6. Tableau des maladies professionnelles selon le Code du Travail français

N° TMP Libellé

Aucune donnée n'est disponible.

#### 15.1.7. Salariés relevant d'une surveillance médicale renforcée selon le Code du Travail français

Aucune donnée n'est disponible.

#### 15.1.8. Nomenclature des installations classées (France)

N° ICPE	Désignation de la rubrique	Régime	Rayon
4320	Aérosols extrêmement inflammables ou inflammables de catégorie 1 ou 2 contenant des gaz inflammables de catégorie 1 ou 2 ou des liquides inflammables de catégorie 1. La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant :		
	1. Supérieure ou égale à 150 t	A	2
	2. Supérieure ou égale à 15 t et inférieure à 150 t	D	

<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page : 9/9
	Révision n°: 4
<b>TECHNO SOUFFLEUR 2</b>	Date : 14/04/2020
	Remplace la fiche : 26/08/2016
	<b>101781</b>

### **SECTION 15 : Informations réglementaires (suite)**

**Régime** : A : Autorisation ; E : Enregistrement, D : Déclaration ; S : Servitude d'utilité publique ; C : soumis au Contrôle périodique prévu par l'article L512-11 du code de l'environnement.

**Rayon** : Rayon d'affichage en Kilomètres.

### **SECTION 16 : Autres informations**

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés de celui-ci.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent le produit spécifiquement désigné, et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un autre produit ou à un procédé, à moins que cela soit spécifié dans le texte du présent document.

**Libellés des phrases H, EUH figurant au paragraphe 3 :**

H220 : Gaz extrêmement inflammable

H222 : Aérosol extrêmement inflammable

H229 : Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H280 : Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur

Liste des § modifiés lors de la dernière révision : § 2 à 9-12-13

---

*Fin du document*